

Service Aménagement et Développement Durables
Mission Transition Énergétique
Affaire suivie par : Christine LAFON
Tél : 05 53 45 56 77
Courriel : christine.lafon@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le 24 FEV. 2021

Le préfet de la Dordogne

à

ENGIE Green
21 Avenue de Pythagore
CS 10049
33693 MÉRIGNAC CEDEX

Objet : Guichet unique des énergies renouvelables du 10 novembre 2020

Réf. : /

P.J. : /

Pour faire suite à votre audition par les membres du guichet unique des énergies renouvelables le 10 novembre 2020, concernant votre projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Paul La Roche (lieu-dit : Le Grand Coderc), vous trouverez ci-dessous une synthèse des observations formulées sur ce projet :

- Site d'implantation retenu : carrière d'extraction de galets de quartz, classée « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE), bientôt en fin d'exploitation. Le projet d'installation d'une centrale solaire vise à requalifier ce futur site dégradé.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche éviter – réduire – compenser (ERC), les enjeux environnementaux répertoriés sur site ont été pris en compte et traités par des mesures de réduction, d'évitement, d'accompagnement et de précaution.
- Pas d'impact environnemental résiduel, ce qui aurait nécessité des mesures de compensation.

Conclusion : site dégradé (carrière bientôt en fin d'exploitation), projet conforme à la doctrine départementale, avis d'opportunité favorable.

Il sera important de veiller à la bonne mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de précaution, notamment pendant la phase travaux.

Le préfet
Frédéric PERISSAT

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Martin LESAGE

Copies : Participants + PNR Périgord-Limousin

